

LA VIE ECONOMIQUE

- [Selon Hollande, 100 000 emplois d'avenir ont été créés en 2013](#)
- [Pacte de responsabilité : le vote de confiance prévu fin avril](#)
- [Pacte de responsabilité : la signature "exigeante" de la CFE-CGC](#)
- [Pacte de responsabilité - Que faire des 10 milliards supplémentaires de baisse de charges ?](#)
- [L'emploi est reparti à la hausse fin 2013, grâce à l'intérim](#)
- [Chômage : les cadres licenciés avec de gros chèques vont-ils perdre leurs avantages ?](#)
- [De plus en plus de jeunes quittent la France](#)
- [C'est décidé, les retraites complémentaires du privé ne seront pas revalorisées le 1^{er} avril](#)
- [Dominique de Villepin suspecté d'avoir travaillé une journée pour toucher 100 000 euros](#)
- [Inflation : impact limité de la hausse des taux de TVA en janvier](#)
- [Les aides au transport public en Ile-de-France ne sont pas justifiées, selon Bruxelles](#)
- [Se rendre au bureau à vélo pourrait être indemnisé](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Vers la fin du secret bancaire en Europe](#)
- [Cahuzac : son épouse avoue l'existence d'un compte sur l'Ile de Man](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Printemps : la justice suspend "les effets" de l'achat par le Qatar](#)
- [Fermeture d'Aulnay : PSA doit verser la prime de fin de conflit à tous les ex-salariés](#)
- [EDF et GDF Suez perdent des clients](#)
- [La banque Pasche de Monaco visée par une information judiciaire](#)
- [La Caisse des dépôts prête à financer un rapprochement SFR/Bouygues](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris et sa région toujours 1^{ère} destination touristique mondiale](#)

**TEXTES LEGISLATIFS ET
REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Le rapport sur la santé économique et financière des PME](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Selon Hollande, 100 000 emplois d'avenir ont été créés en 2013

Le 11/03/14, alors qu'il recevait à l'Élysée une centaine de jeunes bénéficiaires des emplois d'avenir, le président de la république, **M. Hollande**, a déclaré que le gouvernement avait « réussi » à atteindre son objectif de créer 100 000 emplois d'avenir en 2013. M. Hollande a précisé qu'il attendait désormais une mise en œuvre rapide du pacte de responsabilité, afin d'aller vers « une baisse durable du chômage ». **M. Hollande** : « Est-ce qu'on a réussi sur le plan de l'objectif qui était le nôtre ? Oui, même si longtemps il y a eu des doutes sur la réalisation de cet objectif. A la fin de l'année 2013, il y a bien eu 100 000 emplois d'avenir qui ont été créés ». De son côté, remarque Challenges, la Dares, organisme chargé des statistiques du ministère du Travail, dénombre la création effective de 71 000 emplois d'avenir fin 2013 (58 000 dans le secteur non marchand, 12 800 dans le secteur marchand). **L'objectif pour 2014 ?** 150 000 emplois d'avenir à la fin de l'année. Concernant la **diminution du chômage des jeunes** fin 2013, M. Hollande a affirmé que le pari avait été tenu : « Est-ce que l'objectif a été atteint de faire diminuer le chômage des jeunes ? Oui, puisqu'à la fin de l'année 2013, (celui-ci) est tombé - c'est encore trop haut - à 22 % alors qu'il était à 25. [...] Mais nous avons aussi conscience que quels que soient les dispositifs (emplois d'avenir, contrats de génération, emplois aidés, soutien à la formation professionnelle, développement de l'apprentissage), s'il n'y a pas de reprise de l'activité économique, s'il n'y [a] pas de croissance, pas de confiance, il ne peut pas y avoir une baisse durable du chômage, pour les jeunes et l'ensemble de la population. C'est l'idée du pacte de responsabilité ». Enfin, M. Hollande a annoncé, en sus du CICE (crédit impôt compétitivité emploi), 10 mds d'allègements de charges (soit 30 milliards d'ici 2017) pour aider les entreprises à embaucher. **Challenges** : « Ces 10 milliards seront répartis entre haut et bas salaires, a-t-on précisé. "Il y aura sur les 10 milliards un effort pour les bas salaires pour favoriser l'emploi, mais pas seulement car on veut avoir aussi un effet sur la compétitivité. C'est un mix compétitivité-emploi", a-t-on ajouté ».

[http://www.challenges.fr/emploi/20140311.CHA1376/selon-hollande-100-000-emplois-d-avenirs-ont-ete-crees-en-2013.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140311_NLCHAACU18H- -selon-hollande-100-000-emplois-d-avenirs-ont-ete-crees-en-2013#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140311](http://www.challenges.fr/emploi/20140311.CHA1376/selon-hollande-100-000-emplois-d-avenirs-ont-ete-crees-en-2013.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140311_NLCHAACU18H- -selon-hollande-100-000-emplois-d-avenirs-ont-ete-crees-en-2013#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140311)

(Source : www.challenges.fr du 11/03/2014)

● Pacte de responsabilité : le vote de confiance prévu fin avril

Selon Libération, l'entourage du président de la république a indiqué qu'un vote de confiance, concernant l'ensemble du pacte de responsabilité, aurait lieu fin avril.

http://www.liberation.fr/politiques/2014/03/11/pacte-de-responsabilite-les-leviers-de-hollande-pour-baisser-le-cout-de-travail_986173?xtor=EPR-450206

(Source : www.liberation.fr du 11/03/2014, Grégoire Biseau & Luc Peillon)

[Retour au sommaire](#)

● Pacte de responsabilité : la signature "exigeante" de la CFE-CGC

Le 10/03/14, la CFE-CGC a déclaré qu'elle signait le pacte de responsabilité. Lors d'une conférence de presse, **Carole Couvert**, présidente de la CFE-CGC, a explicité les positions de son organisation : « On n'y va pas à reculons. On n'est pas là pour refaire le monde merveilleux de Walt Disney. Ce pacte ne règle pas tout. On est dans une logique gagnant-gagnant. [...] Notre signature, [exigeante], n'est que le début d'un processus. L'ensemble de nos fédérations vont passer à l'offensive. Nous attendons la concrétisation des engagements de l'Etat. La CFE-CGC [qui mène une campagne sur le thème "les classes moyennes en ont marre de se faire plumer", Ndlr] exige d'être entendue par le gouvernement sur la fiscalité des ménages, qui doit baisser afin de leur redonner de l'oxygène et renforcer la compétitivité des entreprises en maintenant un niveau de consommation suffisant ». **Mme Couvert** a signalé avoir eu « un échange musclé » avec M. Gattaz, président du Medef. **Le motif ?** Ce dernier avait laissé entendre que la baisse des charges des entreprises pourrait permettre d'augmenter les dividendes des actionnaires. Mme Couvert lui a fait part de son « refus catégorique ». **Alain Giffard**, secrétaire national chargé de l'économie et de l'industrie, a, quant à lui, tenu à dire que les syndicats non signataires pourraient ne pas faire partie de

l'observatoire national tripartite (Etat, patronat, syndicats), dont la mission est de suivre le respect des engagements du pacte.

<http://social.blog.lemonde.fr/2014/03/10/pacte-de-responsabilite-la-signature-exigeante-de-la-cfe-cgc/>

(Source : <http://social.blog.lemonde.fr> du 10/03/2014)

● Pacte de responsabilité - Que faire des 10 milliards supplémentaires de baisse de charges ?

La CFDT et le Medef se sont exprimés chacun sur le ciblage des dix milliards d'euros d'allègements de cotisations patronales supplémentaires promis par M. Hollande. Un même reproche : la baisse de charges serait accordée uniquement pour des salaires modestes, comme l'a expliqué le premier ministre, M. Ayrault. Or, CFDT comme Medef souhaitent aussi cibler les salaires plus élevés. **Pourquoi ?** Certains des opposants à la concentration des baisses de charges sur les bas salaires pointent du doigt un effet pervers, qui serait une "smicardisation" des salariés, les entreprises n'ayant pas intérêt à faire évoluer leurs salariés peu qualifiés pour ne pas dépasser les plafonds des allègements de charges. **Le Point** : « Une tendance néfaste pour la compétitivité de l'industrie française, qui a surtout besoin de monter en gamme pour imposer ses prix sur les marchés mondiaux, ce qui suppose notamment du personnel bien formé, qualifié et bien rémunéré ». Les partisans des allègements de charges sur les bas salaires vantent leurs effets rapides et massifs sur l'emploi. Ainsi de l'Institut Montaigne qui, dans un rapport récemment paru, estime qu'un allègement dégressif de 1 à 1,6 smic pourrait permettre de créer jusqu'à 800 000 emplois. A suivre.

[http://www.lepoint.fr/economie/pacte-de-responsabilite-que-faire-des-10-milliards-supplementaires-de-baisse-de-charges-14-03-2014-1801280_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140316](http://www.lepoint.fr/economie/pacte-de-responsabilite-que-faire-des-10-milliards-supplementaires-de-baisse-de-charges-14-03-2014-1801280_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140316)

- Institut Montaigne : Alléger le coût du travail pour augmenter l'emploi : les clés de la réussite, par Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, mars 2014 (36 pages) :

<http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/Zero%20charges.pdf>

(Sources : www.lepoint.fr du 14/03/2014, Marc Vignaud, www.institutmontaigne.org mars 2014, Pierre Cahuc & Stéphane Carcillo)

● L'emploi est reparti à la hausse fin 2013, grâce à l'intérim

Le 12/03/14, l'Insee a indiqué que le **secteur marchand** dans l'Hexagone avait enregistré une légère hausse au 4e trimestre 2013 (+ 15 100 postes). **La raison ?** Une progression de l'intérim (hors intérim, l'emploi marchand reste à la baisse, avec - 9 000 postes). L'économie française n'avait pas connu de création d'emplois depuis 2012. Sur un an, les chiffres sont cependant négatifs, avec 62 200 postes supprimés dans le secteur. Du côté de l'**industrie**, l'emploi a baissé de 0,3 % (- 9 700 postes) au quatrième trimestre. Sur un an, c'est 52 900 postes (soit - 1,6 %) qui ont disparu. **La construction** a vu, elle, l'emploi diminuer de 0,5 % sur le trimestre (- 7 700 postes), et de 1,8 % sur un an (- 26 200 postes). **L'Acos** (agence centrale des organismes de Sécurité sociale) a également publié ses chiffres sur l'emploi, le 12/03/14. Elle a enregistré une stabilisation de l'emploi au quatrième trimestre. Sur un an, l'emploi a diminué de 0,4 % (67 000 pertes nettes d'emploi). **Par secteur. Industrie** : l'Acos note un recul de 0,3 % (après - 0,5 % aux deux trimestres précédents). Sur un an, la baisse atteint - 1,6 %. **Construction** : une baisse de l'emploi au quatrième trimestre (- 0,5 %), soit un repli de - 1,9 % sur un an. **Tertiaire (hors intérim)** : stabilité au quatrième trimestre (idem qu'au troisième trimestre), stabilité également sur un an. **Intérim** : il est en hausse pour le troisième trimestre consécutif (+ 2,2 %, après + 0,7 % et + 1,2 % aux troisième et deuxième trimestres). Sur un an, l'emploi intérimaire augmente (+ 2,9 %). Enfin, d'une manière générale, hors intérim, l'emploi baisse de 0,1 % au quatrième trimestre comme aux deux trimestres précédents.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-emploi-est-reparti-a-la-hausse-fin-2013-grace-a-l-interim_1499293.html

[Retour au sommaire](#)

- Acos : La masse salariale et l'emploi du secteur privé au quatrième trimestre 2013 : http://www.acoss.fr/index.php?option=com_docman&task=view_acostat&Itemid=5529

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 12/03/2014, www.acoss.fr du 12/03/2014))

● **Chômage : les cadres licenciés avec de gros chèques vont-ils perdre leurs avantages ?**

Alors que se déroulent les négociations entre les partenaires sociaux sur la réforme de l'assurance chômage, le Medef, appuyé par la CFDT, propose de dé plafonner le délai de carence permettant de toucher les indemnités chômage à la suite d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle. **Qu'est-ce qui est visé ?** Il s'agit des indemnités supralégales et de rupture conventionnelle, versées en plus des indemnités légales (environ un mois de salaire par année passée dans l'entreprise) à la suite d'un accord entre l'entreprise et le salarié. Des indemnités au régime fiscal et social très avantageux. **L'Expansion :** « *Seule la part des indemnités qui est supérieure à deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 75 096 euros en 2014, est soumise aux cotisations sociales. Et seules les indemnités supérieures à 218 232 euros (six fois le plafond de la Sécu) sont soumises à l'impôt sur le revenu* ». **Le délai de carence actuel** fonctionne en trois étapes : **01)-** un délai automatique de sept jours après l'inscription à Pôle Emploi ; **02)-** un délai correspondant aux congés payés indemnisés par l'employeur ; **03)-** « *Si le salarié a touché des indemnités supralégales de licenciement ou de rupture conventionnelle. Intitulé "différé spécifique", il est calculé en divisant le montant de ces indemnités par l'ancien salaire journalier. Le délai de carence est plafonné à 75 jours, soit environ trois mois* ». **Les propositions du Medef ? a)** Supprimer le plafond de 75 jours ; **b)** Modifier la formule de calcul, « *en appliquant un coefficient de 1,5 au salaire journalier* ». Cette mesure entraînerait un allongement conséquent du délai de carence des salariés touchant de grosses indemnités de départ. D'après Les Echos, les économies ainsi dégagées seraient estimées à 400 millions d'euros les deux premières années, puis à 250 millions par an « *en rythme de croisière* ». **Les propositions de la CFDT ? a)** Même dé plafonnement que le Medef ; **b)** Une modification du mode de calcul, mais différente de celle du Medef : le délai de carence serait égal, en jours, aux indemnités supralégales divisées par 160. **Les Echos :** « *Concrètement, le délai serait supérieur à 75 jours pour des indemnités supérieures à 12 000 euros, inférieur en deçà* ». Economies estimées : 250 millions d'euros par an. Pour la CFDT, il s'agit d'encadrer les ruptures conventionnelles, en luttant contre l'utilisation abusive qui en est faite, notamment lorsqu'il s'agit de seniors - le syndicat estimant qu'il s'agit souvent de préretraites qui ne disent pas leur nom. **La position des autres syndicats ?** L'ensemble est contre. **FO :** c'est un recul du droit des chômeurs. **CGT :** c'est aussi un recul. En ce qui concerne l'utilisation abusive des ruptures conventionnelles, elle propose de les surtaxer. La **CFE-CGC :** d'accord pour un relèvement du plafond des 75 jours pour les grosses indemnités, mais non à sa suppression. Argument : les cadres, principaux bénéficiaires d'indemnités de départ importantes, sont deux fois moins au chômage que le reste de la population active. Ils versent 39 % des cotisations, mais ne touchent que 18 % des indemnités. Ce ne sont donc pas eux qui profitent le plus de l'assurance chômage.

http://lexpansion.leexpress.fr/actualite-economique/chomage-les-cadres-licencies-avec-de-gros-cheques-vont-ils-perdre-leurs-avantages_1499812.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 13/03/2014, Emilie Lévêque)

[Retour au sommaire](#)

● **De plus en plus de jeunes quittent la France**

La chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France (CCIP), qui représente 800 000 entreprises, s'inquiète, car de plus en plus de jeunes s'expatrient. **La CCIP :** « *Depuis quelques mois, ces questions majeures font la "une" des médias, en particulier étrangers. Devant d'évidents signes d'une mobilité accrue des jeunes, des cadres dirigeants de grands groupes, des grandes fortunes ou d'entrepreneurs, des observateurs français s'inquiètent de ce qui pourrait s'apparenter à une hémorragie* ». La population française installée à l'étranger est désormais estimée de 1,5 à 2 millions de personnes. **La CCIP :** « *Qualifiée et active, [elle a augmenté de] 3 % à 4 % par an au cours des dix dernières années (soit environ de 60 000 à 80 000 personnes par an)* ». Tandis que, dans le même temps, la population française croissait de 0,6 % en moyenne. **La CCIP :** « *Il y a bien un changement majeur de comportement parmi les jeunes générations, avec une nette*

accélération de leur mobilité. Chômage et morosité poussent les jeunes au départ ». Parmi ceux qui partent, on trouve beaucoup d'entrepreneurs. D'autre part, la CCIP note que, non seulement les jeunes sont plus enclins à partir, mais que les expatriés sont peu pressés de rentrer. D'après une enquête de Mondissimo, site internet dédié à l'expatriation, la part de ceux qui envisagent un séjour supérieur à dix ans est passée de 27 % à 38 %.

Pierre-Antoine Gailly, président de la CCIP : « *Pour le pays, oui, cela m'inquiète. [...] Les jeunes qui partent reviendront-ils ?* ». **Jean-Marc Mickeler**, directeur des ressources humaines de Deloitte : « *Que les talents français aillent se confronter à leurs alter ego à l'étranger, c'est plutôt positif pour le tissu économique français, dès lors qu'on est capable de les inciter à revenir à un moment ou à un autre. [...] La crise et les désillusions vécues par les jeunes ont eu un impact sur ces départs, c'est vrai. Mais il est trop tôt pour crier au loup* ».

Qu'en est-il des autres pays européens ? Le phénomène est bien plus important au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne. **Jean-Luc Biacabe**, directeur des politiques économiques à la CCIP : « *L'idée d'un mouvement massif de fuite des talents, spécifique à la France, ne semble pas correspondre à la réalité. [...] Trois quarts des Britanniques ne reviennent pas au pays. [...] La France attire, elle aussi, des talents. Nous sommes le troisième pays au monde en nombre d'étudiants étrangers accueillis, un facteur d'influence économique. [...] On fait l'Europe ! La moitié des départs se fait vers des pays européens. Peut-on encore parler d'expatriation ? Ne faudrait-il pas plutôt s'en réjouir et y voir une forme d'émergence de citoyenneté européenne ?* ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/10/de-plus-en-plus-de-jeunes-quittent-la-france_4380276_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 10/03/2014)

● C'est décidé, les retraites complémentaires du privé ne seront pas revalorisées le 1^{er} avril

Les conseils d'administration des régimes complémentaires de retraite complémentaire Arrco (salariés du privé) et Agirc (cadres du privé), composés paritairement de représentants des organisations patronales et syndicales, se sont réunis respectivement les 11 et 13 mars. Leur décision : les pensions Arrco et Agirc ne seront pas revalorisées au 1^{er} avril.

Pourquoi ? D'une part, à cause d'une faible inflation, d'autre part d'un accord signé il y a un an par le patronat et les syndicats (CFTC, CFDT, FO, les autres n'ayant pas signé). **Objectif de l'accord** : un plan d'économies drastique pour redresser les finances des deux régimes. A cela vient s'ajouter un autre problème. En 2013, la revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2013 avait été calculée sur une prévision d'inflation à 1,75 %. Or, le taux effectif de l'inflation avait finalement été de 0,74 %. Les partenaires sociaux ont donc décidé qu'un rattrapage était nécessaire. **La Tribune** : « *Théoriquement, il faudrait donc encore retirer 1,01 point à la revalorisation de 2014, ce qui aurait eu pour conséquence de baisser les pensions de... 0,71 % !* ». **Philippe Pihet, "Monsieur retraites" de FO** : « *Dans ces conditions, heureusement que l'accord du 13 mars 2013 empêchait une baisse des pensions* ». On rappellera également que, concernant les retraites de base de la Sécurité sociale, la revalorisation n'interviendra au 1^{er} avril que pour les retraites les plus modestes. Pour les autres, elle aura lieu au 1^{er} octobre, selon la loi sur les retraites de M. Ayrault. Ce décalage permet d'économiser 800 millions d'euros.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140311trib000819267/c-est-decide-les-retraites-complementaires-du-privé-ne-seront-pas-revalorisees-le-1er-avril.html>

Source : www.latribune.fr du 11/03/2014, Jean-Christophe Chanut)

[Retour au sommaire](#)

● Dominique de Villepin suspecté d'avoir travaillé une journée pour toucher 100 000 euros

Le 11/03/14, le quotidien britannique The Telegraph a expliqué que Dominique de Villepin, ancien premier ministre, ex-ministre des affaires étrangères et ancien diplomate, « *serait revenu, après vingt ans d'absence, travailler au Quai d'Orsay en septembre pour une journée, afin de faire valoir son droit à la retraite prévoyant un bonus de 100 000 euros* ». **Daniel Arlaud**, porte-parole de Dominique de Villepin : « *[Il s'agit d'une] erreur administrative que M. Villepin a aussitôt demandé à réparer dès qu'elle a été repérée* ». The Telegraph

affirme qu'au contraire, c'est M. Villepin qui aurait « demandé cet arrangement au Quay d'Orsay ». Le Quay d'Orsay, de son côté, déclare que M. Villepin n'a bénéficié d'« aucun traitement de faveur ». **Le Monde** : « Des sources ministérielles ont déclaré au journaliste du Telegraph que l'opération n'avait rien d'illégal, mais qu'elle avait probablement reçu l'aval du ministre des affaires étrangères actuel, Laurent Fabius ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/03/12/dominique-de-villepin-accuse-d-avoir-travaille-une-journee-pour-toucher-100-000-euros_4381315_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 12/03/2014)

● **Inflation : impact limité de la hausse des taux de TVA en janvier**

D'après les chiffres de l'Insee, publiés le 13/03/14, les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 % en février par rapport à janvier mais l'inflation sur un an n'a pas dépassé 0,9 %.

Les raisons ? L'impact de la fin des soldes d'hiver et une progression des prix d'autres produits manufacturés. **L'Insee** : « La hausse saisonnière des prix de certains services liés aux vacances d'hiver a également contribué à cette hausse tandis que les prix de l'énergie et des produits alimentaires sont restés peu dynamiques ». « La hausse des taux de la TVA intervenue en janvier semble n'avoir pour l'instant qu'un impact limité sur l'inflation », remarque **Challenges**.

[http://www.challenges.fr/economie/20140313.CHA1532/inflation-impact-limite-de-la-hausse-des-taux-de-tva-en-janvier.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140313_NLCHAACU10H-_-inflation-impact-limite-de-la-hausse-des-taux-de-tva-en-janvier#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140313](http://www.challenges.fr/economie/20140313.CHA1532/inflation-impact-limite-de-la-hausse-des-taux-de-tva-en-janvier.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140313_NLCHAACU10H-_-inflation-impact-limite-de-la-hausse-des-taux-de-tva-en-janvier#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140313)

(Source : www.challenges.fr du 13/03/2014)

● **Les aides au transport public en Ile-de-France ne sont pas justifiées, selon Bruxelles**

Le 11/03/14, suite à une plainte déposée en 2008 par le syndicat autonome des transporteurs de voyageurs (SATV), la Commission européenne a annoncé qu'elle ouvrait une « enquête approfondie » sur des subventions attribuées à 235 entreprises d'Ile-de-France qui exploitent des services de transport en commun. **Motif ?** « L'enquête porte sur des aides financières accordées par la région Ile-de-France aux collectivités publiques ayant conclu un contrat d'exploitation de lignes régulières d'autobus avec une entreprise privée, ou qui les exploitent en régie ». Ces aides pourraient être incompatibles avec les règles européennes en matière de concurrence. **La Commission européenne** : « A ce jour, les autorités françaises n'ont pas communiqué à la Commission quelle obligation de service public justifiait le versement de ces compensations, ni quels étaient les paramètres objectifs, fixés préalablement, pour le calcul de cette compensation, ni comment le caractère forfaitaire de la compensation permettait d'éviter que les bénéficiaires ne reçoivent une surcompensation par rapport au coût de cette éventuelle obligation de service public ». **La Région Ile-de-France** répond que « le dispositif devait pérenniser une offre de transport public sur les territoires ne bénéficiant pas du réseau de bus RATP ». Elle affirme qu'elle se conformera au droit national et au droit européen, tout en revendiquant « son soutien à l'aide à l'exploitation de lignes de bus afin que tous les franciliens et notamment ceux de la grande couronne, puissent bénéficier de transports en commun ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-aides-au-transport-public-en-ile-de-france-ne-sont-pas-justifiees-selon-bruxelles_1499106.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 11/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **Se rendre au bureau à vélo pourrait être indemnisé**

D'après Le Figaro, **Frédéric Cuvillier**, ministre des Transports, devrait annoncer le lancement d'une expérimentation avec diverses entreprises qui rembourseront les frais kilométriques de leurs salariés venant à vélo au travail. Cela satisferait une revendication, déjà ancienne, des associations qui militent pour le développement du deux-roues en France. **Le Figaro** : « [Ce remboursement] avait aussi été une mesure [phare] du rapport "vélo" en France présenté en 2012 par le député UMP maire du XV^e arrondissement de Paris, Philippe Goujon. Un travail de réflexion pour favoriser son essor et qui avait été remis au ministre des Transports de l'époque, Thierry Mariani. Le parlementaire proposait donc

une indemnité kilométrique qui s'accompagnait par ailleurs d'une exonération de charges pour l'employeur ». **Philippe Goujon** avait alors déclaré : « Moyennant 21 centimes le kilomètre, la Belgique a déjà créé ces frais depuis 1997. Sur la base de ce barème tarifaire et en prenant en compte les 2 millions de cyclistes en France pratiquant 5 kilomètres de trajet moyen par jour, cette mesure coûterait environ 20 millions d'euros à l'État ».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/03/04/01016-20140304ARTFIG00174-se-rendre-au-bureau-a-velo-pourrait-etre-indemise.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/03/2014, Angélique Négroni)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Vers la fin du secret bancaire en Europe

Un accord européen contre la fraude fiscale pourrait être adopté lors du sommet européen des 20 et 21 mars 2014. L'Autriche vient en effet de lever son veto et le Luxembourg devrait faire de même. **L'accord ?** « Les Etats membres de l'Union européenne [seraient] désormais obligés de s'informer mutuellement si une personne ou une entité non résidentes d'un des pays signataires [bénéficiaient] de revenus de l'épargne sur son territoire. Le fraudeur [serait] alors imposé au tarif impliqué dans le pays où il habite, ce qui [rendrait] l'évasion fiscale inintéressante au sein de l'Europe ».

http://www.liberation.fr/economie/2014/03/12/fraude-fiscale-en-europe-l-autriche-leve-son-veto_986571?xtor=EPR-450206

(Source : www.liberation.fr du 12/03/2014, Blaise Gauquelin)

● Cahuzac : son épouse avoue l'existence d'un compte sur l'île de Man

Le 13/03/14, Sud Ouest a affirmé que l'épouse de Jérôme Cahuzac, Patricia Cahuzac, avait avoué l'existence d'un compte bancaire sur l'île de Man. **Sud Ouest** : « La piste de l'argent a conduit à l'île de Man, où un compte crédité au total de l'équivalent de 2,5 millions d'euros aurait été ouvert entre 1997 et 2004, selon les déclarations de Patricia Cahuzac aux juges [chargés de l'enquête sur le compte caché, en Suisse puis à Singapour, de son ex-mari]. [Les sommes déposées à l'île de Man] auraient été placées en majeure partie dans l'immobilier au Royaume-Uni. Une commission rogatoire internationale, rédigée par les juges Van Ruymbek et Le Loire, est en cours d'exécution à Londres pour vérifier ses déclarations ». A l'heure où est écrit cet article, ni Mme Cahuzac, ni son avocat, n'avaient fait de commentaires.

http://actu.orange.fr/politique/cahuzac-son-epouse-avoue-l-existence-d-un-compte-sur-l-ile-de-man-afp_2875990.html

(Source : <http://actu.orange.fr> du 13/03/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Printemps: la justice suspend "les effets" de l'achat par le Qatar

Le 11/03/14, la Cour d'appel de Paris a ordonné la suspension « des effets de la cession » du Printemps à des investisseurs qataris et enjoint la société de reprendre la procédure d'information-consultation du comité central d'entreprise (CCE). Cette décision ne remet pas en cause la vente de l'enseigne de grands magasins, finalisée le 31 juillet dernier, mais oblige les propriétaires à renégocier les suppressions d'emploi.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140311.CHA1374/printemps-la-justice-suspend-les-effets-de-l-achat-par-le-qatar.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20140311_NLCHAACU18H_-printemps-la-justice-se-mele-de-son-rachat-par-le-qatar#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140311](http://www.challenges.fr/entreprise/20140311.CHA1374/printemps-la-justice-suspend-les-effets-de-l-achat-par-le-qatar.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20140311_NLCHAACU18H_-printemps-la-justice-se-mele-de-son-rachat-par-le-qatar#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140311)

(Source : www.challenges.fr du 11/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Fermeture d'Aulnay : PSA doit verser la prime de fin de conflit à tous les ex-salariés

Le 11/03/14, le tribunal de grande instance (TGI) de Paris a condamné PSA Peugeot Citroën pour inégalité de traitement après le versement d'une prime de fin de conflit à des salariés grévistes de l'usine d'Aulnay. **Les circonstances du litige ?** Contestant la fermeture du site d'Aulnay, des grévistes avaient bloqué l'usine à l'appel de la CGT. Après négociation, les grévistes CGT et CFDT avaient obtenu une prime exceptionnelle de 19 700 euros ; en contrepartie, ils devaient partir avant le 31 mai et abandonner les recours contre le plan de restructuration. Le syndicat indépendant de l'automobile (SIA) avait alors dénoncé une

« rupture d'égalité ». **Son but ?** Obtenir l'extension à tous les salariés du protocole de fin de conflit. La justice vient de lui donner raison. **Le TGI de Paris** : « *Le protocole de fin de grève signé le 17 mai 2013 entre la direction de PSA et les organisations CGT et CFDT est illicite en ce qu'il a permis, dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, à certains salariés de bénéficier d'une mesure que d'autres se sont vus refuser. [Le tribunal condamne PSA Peugeot Citroën à l'étendre] à l'ensemble des salariés en ayant fait la demande dans les conditions prévues et au plus tard le 16 août 2013* ». **Me Philippe Lejard**, avocat du SIA : « *[Cette décision prend en compte] l'aspect moral des salariés qui ont vu leur entreprise fermer. [...] Même si un chèque ne remplace pas un emploi, nous sommes ravis d'avoir gagné. Les protocoles de fin de grève doivent s'appliquer à tous* ». Toujours d'après Me Lejard, 550 salariés sont susceptibles de toucher cette prime, ce qui représenterait « *un coût de près de 10 millions d'euros pour PSA* ». Une centaine de salariés se sont déjà manifestés. A l'heure où est écrit cet article, la direction de PSA n'avait fait aucun commentaire sur le sujet.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/fermeture-d-aulnay-psa-doit-verser-la-prime-de-fin-de-conflit-a-tous-les-ex-salaries_1499211.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 11/03/2014)

● EDF et GDF Suez perdent des clients

D'après l'observatoire trimestriel de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), la concurrence a progressé sur les marchés français de l'électricité et du gaz au quatrième trimestre 2013, après la hausse des tarifs réglementés d'EDF et une nouvelle offre alternative à GDF Suez. **La CRE** : « *[En électricité, chez les particuliers,] le rythme d'ouverture du marché s'accélère avec 133 000 clients supplémentaires en offre de marché, contre 67 000 au troisième trimestre* ». **Explication plausible** : La hausse de 5 % des tarifs EDF en août 2013 ; d'autant qu'une nouvelle hausse de 5 % est attendue pour l'été 2014. Concernant le gaz naturel, le rythme d'ouverture à la concurrence est resté « *soutenu* » : 238 000 clients supplémentaires en offre de marché au quatrième trimestre, « *contre 240 000 sur les trois mois précédents, 181 000 au 2^e trimestre et 125 000 au premier* ». Premier bénéficiaire, le fournisseur belge Lampiris (plus de 70 000 consommateurs venus chez lui). Peut-être parce que soutenu par UFC-Que Choisir ?

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/03/13/97002-20140313FILWWW00150-edf-et-gdf-suez-perdent-des-clients.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 13/03/2014)

● La banque Pasche de Monaco visée par une information judiciaire

Une information judiciaire vient d'être lancée, à Monaco, par le juge Pierre Kuentz, contre la banque Pasche, ancienne filiale du Crédit Mutuel, aujourd'hui rachetée par le groupe Haviland. Une enquête provoquée par la dénonciation conjointe de trois anciens employés de la Pasche Monaco. Selon Nice Matin, les trois employés auraient tenté d'agir en interne sur des pratiques "borderline", en prévenant leur hiérarchie, ce qui aurait fini par causer leur licenciement. **Me Sophie Jonquet**, leur avocate : « *Nous avons d'abord appris par la rumeur qu'un juge d'instruction avait été désigné. Le parquet général vient de nous informer que c'était bien le cas. Nous sommes particulièrement satisfaits. Cette information ne manquera pas de démontrer l'exactitude des alertes lancées par mes clients, qui ont d'ailleurs demandé à être partie civile* ». **Nice Matin** : « *Les investigations pourraient se porter vers certains clients sulfureux de la banque monégasque, anciens hommes politiques français ou personnalités du football* ». A l'heure où est écrit cet article, la banque Pasche n'avait fait aucun commentaire.

<http://www.nicematin.com/monaco/la-banque-pasche-de-monaco-visee-par-une-information-judiciaire.1651001.html>

(Source : www.nicematin.com du 11/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

● La Caisse des dépôts prête à financer un rapprochement SFR/Bouygues

Dans un entretien accordé aux Echos, le 17/03/2014, **Jean-Pierre Jouyet**, directeur général de la Caisse des dépôts a déclaré : « *La Caisse des dépôts, qui est actionnaire de Vivendi,*

pourrait, si l'hypothèse se concrétisait [...] accompagner en capital un rapprochement entre Vivendi, SFR et Bouygues ». Un tel investissement s'effectuerait « sans engager BPI France », la banque publique d'investissement dont la CDC est actionnaire, a-t-il ajouté. De son côté, **Arnaud Montebourg**, ministre du Redressement productif, s'est prononcé pour une fusion entre SFR et Bouygues Telecom. Mais **Vivendi** a annoncé, le 14/03/14, avoir entamé des négociations exclusives avec Numéricable. Les deux parties se sont d'ailleurs donné trois semaines pour parvenir à un accord. **M. Montebourg** considère que les jeux ne sont pas faits : « Je crois que le débat continue. Je ne suis pas certain - il y a trois semaines de discussion - que les banques aient envie de s'exposer [...] outre mesure. D'abord, parce qu'il y a un certain nombre de recours qui vont s'exercer de la part du concurrent de SFR, certainement. Il y a des questions qui vont être posées aux autorités de la concurrence européenne et française. Donc je crois que le débat continue ».

[http://www.challenges.fr/high-tech/20140317.CHA1600/la-caisse-des-depots-prete-a-financer-un-rapprochement-sfr-bouygues.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140317_NLCHAACU10H- -la-caisse-des-depots-prete-a-financer-un-rapprochement-sfr-bouygues#xtor=EPR-14-Quot10h30\]-20140317](http://www.challenges.fr/high-tech/20140317.CHA1600/la-caisse-des-depots-prete-a-financer-un-rapprochement-sfr-bouygues.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140317_NLCHAACU10H- -la-caisse-des-depots-prete-a-financer-un-rapprochement-sfr-bouygues#xtor=EPR-14-Quot10h30]-20140317)

(Source : www.challenges.fr du 17/03/2014)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris et sa région toujours 1^{ère} destination touristique mondiale

Le 10/03/14, le Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France a indiqué que Paris était restée la première destination touristique mondiale en 2013, avec 32,3 millions d'arrivées de touristes dans les hôtels de la capitale. **Le Comité** : « [Malgré le contexte économique difficile,] 2013 constitue ainsi l'une des années de référence en termes d'arrivées touristiques. Près de 15,5 millions de visiteurs sont venus de l'étranger, une hausse de 8,2 % par rapport à 2012, un chiffre exceptionnel, puisque le plus élevé depuis 10 ans ». **Qui ? Le "top 5"** : Les Britanniques (2,1 millions d'entrées d'hôtel), les Américains, les Allemands, les Italiens et les Chinois (désormais la première clientèle asiatique devant les Japonais). **En forte progression**, les touristes du Proche et du Moyen Orient (+ 20,7 %). **En baisse** : les Français (- 7,5 %). Cette situation est certainement à relier avec la remarque du cabinet Protourisme, qui dit que le nombre de Français qui sont partis en vacances n'a jamais été aussi bas depuis 15 ans (41 % des Français ont payé un hébergement en 2013). Les 3 et 4 mars 2014, le Comité régional du tourisme a interrogé les professionnels du tourisme francilien sur leurs prévisions : ils sont 69 % à prévoir une amélioration de leur activité à moyen terme en 2014.

[http://www.challenges.fr/economie/20140311.CHA1360/paris-reste-la-1ere-destination-touristique-mondiale.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140311_NLCHAACU18H- -paris-et-sa-region-toujours-1ere-destination-touristique-mondiale#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140311](http://www.challenges.fr/economie/20140311.CHA1360/paris-reste-la-1ere-destination-touristique-mondiale.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140311_NLCHAACU18H- -paris-et-sa-region-toujours-1ere-destination-touristique-mondiale#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140311)

(Source : www.challenges.fr du 11/03/2014)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Le rapport sur la santé économique et financière des PME

- **Présentation du ministère de l'Economie et des Finances** : « L'Observatoire du financement des entreprises vient de publier son rapport sur la santé économique et financière des PME. Le rapport examine notamment l'effet de la baisse de taux de marges sur la qualité de l'investissement des PME depuis l'an 2 000.

Statistiques publiques centrées sur les PME. Afin de mener à bien ses recherches, l'Observatoire a utilisé les statistiques de la Banque de France et de l'INSEE, en centrant l'analyse sur les PME. Les travaux conduits permettent de dégager les observations suivantes :

- La dégradation des performances économiques des PME depuis le début des années 2000 s'est accentuée à partir de 2008. En 2012, le taux de marge des sociétés non financières atteint son plus bas niveau depuis le milieu des années 80.

- Ces évolutions recouvrent des réalités sectorielles contrastées : le taux de marge a constamment baissé dans l'industrie manufacturière entre 2000 et 2007 (- 3 points), il a en revanche augmenté dans le secteur de la construction (+ 8 points). Cette hétérogénéité se

retrouve également au sein des PME. En outre, la crise intervenue en 2008 et l'absence de rebond durable se sont traduites par un niveau élevé de défaillances, et les entreprises les plus fragiles sont sorties du tissu productif. La dégradation du taux de marge qui apparaît dans les statistiques, liée notamment à l'évolution des salaires, s'en trouve dès lors atténuée.

- Conséquence de ce qui précède, le taux d'épargne des PME a reculé de près de 3 points depuis 2000. Comparées à leurs voisines européennes, les entreprises françaises sont celles pour lesquelles le taux d'épargne a le plus baissé. En revanche, l'endettement financier des PME a crû dans un contexte de résilience du taux d'investissement, comme l'analyse la suite du rapport.

- Sur le plan bilanciel, la résilience des fonds propres des PME qui ont résisté à la crise leur a permis dans l'ensemble de maintenir une situation financière solide, ce qui était au demeurant le constat de l'Observatoire dès 2011. En revanche, on constate une hétérogénéité croissante des situations des entreprises : la fragilité de certaines PME s'est aggravée depuis la crise de 2008.

- Ces évolutions ont-elles eu un impact sur l'investissement des PME ? Contrairement à ce que l'on aurait pu anticiper, le taux d'investissement des PME, quoique plus faible que celui des ETI et des grandes entreprises, est resté stable autour de 19 %, la baisse de la valeur ajoutée produite certaines années (2009 et 2012) dans un contexte où l'investissement en volume diminuait ayant néanmoins contribué à ce maintien ces années-là. L'évolution des modalités de financement ne semble pas avoir affecté le niveau de l'investissement. On ne constate pas de décrochage en termes de taux d'investissement par rapport aux voisins européens.

- L'Observatoire s'interroge en revanche sur la productivité des investissements. L'effort d'investissement a concerné largement des investissements défensifs (renouvellement, mise aux normes), alors que l'investissement d'extension de capacité et d'introduction de nouveaux produits est resté limité, dans un contexte d'activité atone depuis 5 ans. La dégradation de la performance des entreprises pourrait également provenir d'un manque d'innovation technologique, les dépenses de recherche et développement ayant été obérées par la baisse des marges. Une analyse approfondie montre que la bonne résistance du taux d'investissement a tenu essentiellement à la croissance de l'investissement immobilier. Si l'extension des capacités de stockage et plus généralement des locaux d'activité ne peut être considérée comme improductive, l'investissement en biens d'équipement est naturellement également important pour l'accroissement de la compétitivité ».

<http://www.economie.gouv.fr/rapport-sur-sante-economique-et-financiere-des-pme-est-paru>

- Le rapport dans son intégralité : Observatoire du financement des entreprises, rapport sur la situation économique et financière des PME, janvier 2014 (43 pages) :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateurducredit/pdf/Rapport-OFE_situation_economique_et_financiere_des_PME.pdf

(Sources : www.economie.gouv.fr du 06/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr